

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL159

présenté par

Mme Lemaire, Mme Chapdelaine, Mme Capdevielle, Mme Crozon, Mme Untermaier,
Mme Pochon, Mme Olivier, Mme Coutelle, M. Valax, Mme Fabre, Mme Gueugneau, M. Fekl,
M. Roman, Mme Romagnan, Mme Corre, M. Cordery et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

APRÈS L'ARTICLE 15 QUATER, insérer la division et l'intitulé suivants:

Chapitre I *bis*

Dispositions relatives à la lutte contre les mariages forcés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un chapitre au sein du titre III violences, au sujet des mariages forcés.